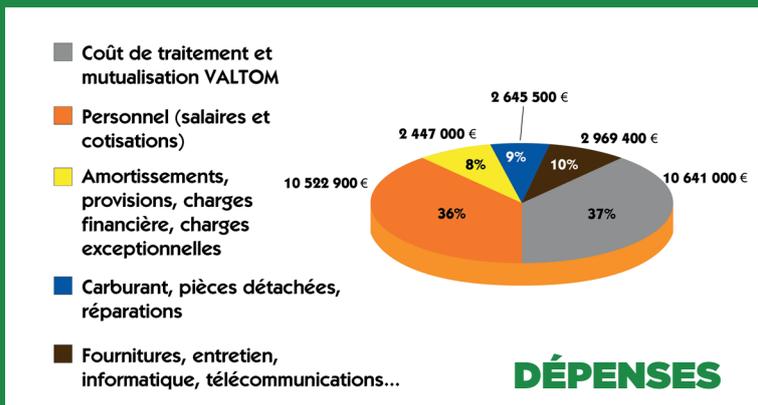
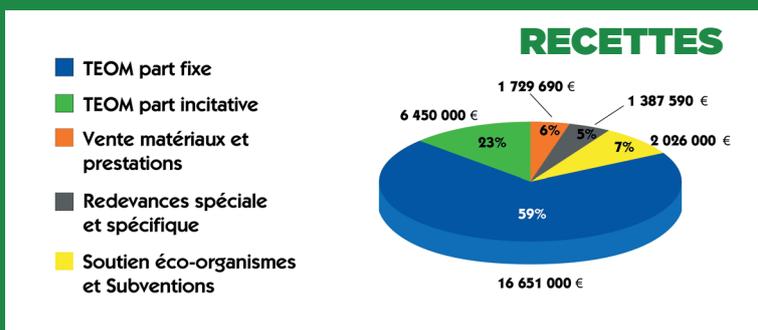


Nous contacter :
04 73 64 74 00
president@sba63.fr

LE SBA : UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE ET UNE GESTION OPTIMALE DU BUDGET

Structure publique, le SBA est essentiellement financé par l'impôt. C'est l'un des objectifs affichés de la Tarification Incitative : réduire la quantité de déchets et donc les dépenses de collecte de transport, et de traitement.
En janvier, le Comité syndical a voté le budget de l'année 2023, un budget équilibré à hauteur de 34 millions d'euros en fonctionnement, qui traduit des résultats de la politique de maîtrise des coûts, avec un endettement faible.



Ce qu'il faut retenir de ce budget :

- ▶ Un budget maîtrisé malgré la forte inflation sur les opérations de collecte et de transport. Grâce aux efforts de tous les usagers, le SBA peut dès 2023 proposer un taux unique de 9,68%. C'est une baisse de taux pour 80% de la population.
- ▶ Un montant de TEOM incitative de 23 100 000 €
- ▶ Une amélioration des gestes du tri et une sécurisation des matières (en déchèteries) pour contenir la hausse des coûts.

GRATIFIER LE GESTE DE TRI

Depuis 2020, le tarif évolue **UNIQUEMENT** pour les Ordures Ménagères, les déchets toujours plus coûteux à traiter. Les tarifs pour la collecte sélective ne changent pas. L'apport de verre, de cartons ou de biodéchets n'est pas tarifé.

En 2023, une tarification POSITIVE pour le VERRE !

D'ici à l'été 2023, 80 colonnes à verre – soit 20% de notre parc – seront équipées d'un dispositif permettant aux usagers de gratifier le geste de tri du verre.

Un système gagnant-gagnant !

Aujourd'hui, il reste encore plus de 9 kilos de verre dans chacune de nos poubelles vertes. Pour détourner ses déchets des ordures ménagères, le SBA s'est associé à l'entreprise Terradona qui

propose le dispositif Cliiink, son émis par le verre quand il est jeté. A l'aide d'un petit boîtier implanté sur la colonne, le verre est reconnu. Le boîtier est relié à une application, permettant à l'utilisateur de collecter des points. Avec ces points, il peut se rendre dans les commerces participants à l'opération et bénéficier de remises.



DÉVELOPPER LA VIDÉOSURVEILLANCE DE NOS SITES : PROTÉGER LES PERSONNES ET LES BIENS.

De nombreux sites du SBA font l'objet de dégradations et vols de matériaux divers. Dans plus de la moitié des cas de vols et de dégradations, des plaintes sont déposées en gendarmerie.

Au total, chaque année environ 1000 tonnes de ferraille (représentant un coût de 200 000 euros), 100 tonnes de DEEE (6500 euros) et 30 tonnes de batteries (18 000 euros) sont dérochés.

Ces actes de délinquance poussent le Syndicat à alerter sur la recherche de solutions, de moyens d'agir et de limiter ces actes délictueux. Les élus se sont donnés pour priorité de sécuriser les sites, le personnel et les matériaux.

Ainsi les sites sont progressivement équipés d'un dispositif de vidéo-protection, raccordé à un PC de surveillance.

► **Sécurisation passive** : réfection des clôtures (ajout de concertina sur les points sensibles)

► **Sécurisation active** : installation de caméra couplées à la télésurveillance.

Sont déjà équipés les sites de Lezoux, Châtel-Guyon, Volvic, Riom, Billom et Maringues (Ennezat et Veyre-Monton prochainement). Le SBA travaille en étroite collaboration avec les services de police, gendarmerie et polices municipales (vidéos urbaines).



DES COMPOSTEURS INDIVIDUELS DE JARDIN À DISPOSITION DE TOUS LES FOYERS

Simple et économique, le compostage permet de transformer ses déchets de cuisine et petits végétaux en véritable ressource tout en réduisant la taille de sa poubelle d'ordures ménagères. Afin de développer cette pratique vertueuse et de la rendre accessible au plus grand nombre, les composteurs individuels de jardin sont désormais mis à disposition des habitants, sans facturation. Grâce à un financement du VALTOM, les composteurs individuels de jardin sont désormais mis à la disposition des usagers, sans facturation. Chaque lieu de résidence a ainsi la possibilité d'être doté d'un composteur bois ou plastique, d'une capacité de 300 ou 600 litres.

Pour commander son composteur, il suffit de se [rendre sur le site du SBA !](#)

Le tri à la source des biodéchets : une obligation réglementaire au 1^{er} janvier 2024

Chaque année, chacun de nous jette 39 kilos de nourriture, qui se retrouvent dans la poubelle verte. Les enfouir ou les incinérer n'est pas écologique, ni logique... Ils peuvent être facilement triés, détournés de la poubelle verte, pour être valorisés en compost ou en biogaz.

Et pour mettre fin à cette aberration, [la loi AGECE](#), Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire, prévoit d'apporter à tous les usagers une solution de tri des déchets alimentaires à la source.

Aussi, d'ici à 2024, le SBA s'applique à proposer à tous une solution de tri, à savoir la possibilité de séparer chez soi les déchets organiques des autres déchets, en identifiant les solutions les plus simples et les plus logiques pour parvenir à ce résultat : compostage de jardin, ou collectif, collecte en colonnes.

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

à la campagne, en maison pavillonnaire avec jardin ou cour.



LE COMPOSTAGE COLLECTIF

en habitat collectif, habitat urbain.



LA COLLECTE EN COLONNES

En habitat collectif, en centre-ville, dans les secteurs urbains denses, proches du méthaniseur.

Suivez-nous et partagez sur vos réseaux

